

Agissant en qualité de représentant légal d'une personne morale, à savoir :

| PERSONNE MORALE VICTIME |                 |       |
|-------------------------|-----------------|-------|
| Forme juridique         | Raison sociale  | Sigle |
| SYNDIC                  | CLOS GREFFIER B |       |
| Adresse                 |                 |       |
| 14 RUE DU CLOS FLEURY   |                 |       |
| Commune et Code Postal  | Pays            | INSEE |
| ANNEMASSE 74100         | France          | 74012 |
| Secteur d'activité      | N° SIREN        | NIC   |
| IMMOBILIER              |                 |       |

**AUDITION**

Entendons le représentant légal désigné ci-dessus qui nous déclare :

Je me présente ce jour en qualité de représentant du syndicat de copropriété du Clos GREFFIER B 1964.

Je souhaite déposer plainte pour vol par effraction contre M.DELARUE directeur de la société Immobilier du Bassin Genevois et Mme ESSIMI Valerian qui se présente comme représentant de la copropriété du Clos GREFFIER B sauf qu'ils ont été révoqué.

Le 3 octobre 2023 ces deux personnes sont venus avec la télévision dans la copropriété. Ils ont détérioré la serrure d'accès à l'ascenseur et ils ont retiré et volé la porte d'accès à la partie privative de mon domicile situé au dernier étage.

Ils ont retiré la platine d'accès badge de l'immeuble. Il nous mettent en danger car tout le monde peut rentrer.

Ils ont aussi forcé la porte de mon bureau situé au rez de chaussé de la copropriété. La serrure a été enlevé j'ai du faire appel à un serrurier pour réparer. Ils ont forcé la porte de ce bureau pour voler les documents qui se trouvaient à l'intérieur. Il y avait tous les documents qui concernent le syndicat de la copropriété B et chaque document privé de chaque copropriétaire. Nous avions aussi répertorié les entreprises qui étaient intervenues dans la copropriété.

Le 27 septembre 2023, les vidéos surveillances du hall d'entrée du 14 rue du clos fleury de la copropriété Clos GREFFIER B ont été volé. Nous avons extraits les images au moment du vol. Nous voyons un homme avec un casque de moto sur la tête arraché les caméras. Quelques minutes avant l'homme est passé avec le casque à la main visage découvert. Il était accompagnée de trois personnes deux hommes que nous ne connaissons pas et une femme qui est Christelle COMBEPINE qui prétent être propriétaire d'un logement dans la copropriété Clos GREFFIER B. Nous n'avons pas ses coordonnées.

**Question :** Pourquoi accusez vous M.DELARUE et Mme ESSIMI d'avoir commis ce vol par effraction ?

**Réponse :** Dans notre bureau nous avions une caméra de surveillance qui a filmé les personnes rentrer dans le bureau nous y voyons plusieurs personnes entrer et dans ces personnes il y a M.DELARUE et Mme ESSIMI ce sont ces deux personnes qui en sont à l'origine. Les images ont été transmise à la Télévision dans l'émission de Julien COURBET sur M6.

**Question :** Avez-vous les coordonnées de M.DELARUE et ESSIMI ?

**Réponse :** Mme ESSIMI réside 16 RUE DU CLOS FLEURY et M.DELARUE 13 rue du bois de la rose le numéro de téléphone de son agence est 04 57 43 01 39.

**Question :** Avez-vous quelque chose à ajouter ?

**Réponse :** Oui je suis scandalisée, je suis victime d'un abus de pouvoir. Nous aimerais avoir toutes les archives qui ont été volé pour les transmettre à notre avocat. Je m'engage à vous fournir les images de vidéo surveillance.

La personne entendue



L'Agent de Police Judiciaire



## Information à l'intéressée :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.
- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.
- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à retrancher.

A ST JULIEN EN GENEVOIS 74160, le 05 octobre 2023 à 12 heures 10 minutes.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

